



## Caution dans le cadre d'une location vacances

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

nous avons loué un villa dans le sud de la France fin août et le chèque de caution ne nous a pas été restitué au moment de notre départ. La propriétaire de la maison étant venu voir la maison la veille de notre départ. Aucun état des lieux n'a été fait ni au moment de notre arrivée ni au moment de notre départ. Nous avons vu qu'à notre arrivée, des dalles à l'entrée de la maison était cassée et aujourd'hui l'ayant contactée par téléphone (comme je n'ai toujours pas eu le chèque de caution en retour), la propriétaire me demande de rembourser le changement des dalles en sachant que nous n'avons rien cassé. Ceci d'autant plus que je lui avais fait part des quelques désagréments que nous avons pu rencontrer. Les chats de la propriétaire (elle ne nous avait pas averti de la présence des animaux) qui avaient uriné sur le canapé, vomi dans la cuisine, et que nous nourrissions matin et soir.

De plus, la propriétaire nous a demandé le paiement de la location en espèce le jour de notre arrivée. (elle nous a dit être en instance de divorce).

Nous sommes victimes d'une arnaque à la location. Comment faire pour récupérer notre chèque de caution. Merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

nous avons loué un villa dans le sud de la France fin août et le chèque de caution ne nous a pas été restitué au moment de notre départ. La propriétaire de la maison étant venu voir la maison la veille de notre départ. Aucun état des lieux n'a été fait ni au moment de notre arrivée ni au moment de notre départ. Nous avons vu qu'à notre arrivée, des dalles à l'entrée de la maison était cassée et aujourd'hui l'ayant contactée par téléphone (comme je n'ai toujours pas eu le chèque de caution en retour), la propriétaire me demande de rembourser le changement des dalles en sachant que nous n'avons rien cassé. Ceci d'autant plus que je lui avais fait part des quelques désagréments que nous avons pu rencontrer. Les chats de la propriétaire (elle ne nous avait pas averti de la présence des animaux) qui avaient uriné sur le canapé, vomi dans la cuisine, et que nous nourrissions matin et soir.

De plus, la propriétaire nous a demandé le paiement de la location en espèce le jour de notre arrivée. (elle nous a dit être en instance de divorce).

Nous sommes victimes d'une arnaque à la location. Comment faire pour récupérer notre chèque de caution. Merci

J'ai bien peur que vous ne puissiez pas faire grand chose sur un plan juridique.

En effet, conformément à l'article 1731 du Code civil, s'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire. En conséquence, dans la mesure où vous ne pouvez à priori pas prouver que les dalles étaient déjà cassées à votre arrivée, alors cette réparation vous incombe.

L'absence d'état des lieux vous cause donc ici un gros préjudice qu'il est presque impossible de surmonter faute de prouver que les dalles étaient déjà cassées.

Très cordialement.